Nations Unies S/2004/98



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 février 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 5 février 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j’ai l’honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1er au 31 décembre 2003 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l’attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-23137 (F) 060204 060204

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Pendant la période de l'examen (1er-31 décembre 2003), 19 168 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient sur le terrain.

Sécurité

2. Le nombre d'actes criminels (meurtres, enlèvements, viols, attaques, etc.) a diminué en décembre 2003, mais les tensions politiques et interethniques sont restées élevées au Kosovo.

3. Le 6 décembre, devant l'hôpital de Mitrovica Nord, des Serbes du Kosovo ont lancé des pierres et des cocktails Molotov sur un convoi de véhicules escortant le Premier Ministre des institutions provisoires d'administration autonome, M. Rexhepi, qui venait d'assister à des discussions entre des institutions bancaires internationales et des agriculteurs serbes du Kosovo. Deux véhicules [un véhicule du Service de police du Kosovo et un autre de la Mission d'administration intérimaire au Kosovo (MINUK)] ont pris feu et un car de la MINUK a été gravement endommagé. Les forces de police de la MINUK sont intervenues en bouclant la zone. À la suite de cet incident, quelque 200 Serbes du Kosovo ont commencé à se rassembler en différents points de Mitrovica, et les forces de police de la MINUK ont demandé à la KFOR d'être prête au cas où elle aurait à intervenir. Au milieu de l'après-midi, toutes ces personnes s'étaient dispersées et la situation est redevenue calme.

4. Le 22 décembre, l'ancien commandant rebelle de souche albanaise, Xhemail Hyseni, qui avait été jugé par contumace et avait été condamné à sept ans d'emprisonnement pour deux attaques à la bombe perpétrées dans l'ex-République yougoslave de Macédoine[1], s'est rendu à la KFOR et a été transporté au camp de Bondsteel. Le 28 décembre, la KFOR a remis Hyseni à la MINUK, qui le gardera en détention le temps de s'entendre avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine sur les modalités d'extradition.

5. Le 20 décembre, on a trouvé une grenade fixée sous un véhicule de la MINUK utilisé par la police des frontières. L'équipe de déminage de la KFOR s'est débarrassée de la grenade.

6. Le 10 décembre, au Kosovo, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Holkeri, a officiellement présenté son plan relatif aux normes pour le Kosovo. Ce premier document sera suivi d'un plan officiel qui sera publié au début de 2004 et qui traitera de l'application des normes. Ce document représente une étape importante en vue de l'application des huit normes qui devront être atteintes avant le début de toute discussion concernant le statut de Kosovo, à savoir :

- Institutions démocratiques opérationnelles;
- Primauté du droit;
- Liberté de circulation;

[1] La Turquie reconnaît l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel.

- Retour des réfugiés et des déplacés;
- Économie de marché compétitive et durable;
- Droits de propriété;
- Dialogue avec Belgrade;
- Corps de protection du Kosovo.

7. Avant l'annonce officielle faite par le Représentant spécial du Secrétaire général, le Gouvernement serbe avait déjà rejeté le plan et, un jour après l'annonce, l'Assemblée du Kosovo, qui s'était félicitée de la déclaration du Représentant spécial, qualifiée de pas en avant vers l'indépendance, a rejeté toutes les lois adoptées par le Parlement serbe depuis mars 1989, indiquant quelles entravaient la privatisation. L'après-midi du même jour, cette décision a été annulée par M. Holkeri. Les difficultés que le Représentant spécial du Secrétaire général rencontrera en vue de la mise en oeuvre de son plan sont considérables. Alors même que le Représentant spécial faisait son annonce, 11 Serbes du Kosovo qui essayaient de rentrer chez eux à Klina ont dû rebrousser chemin devant 250 protestataires albanais du Kosovo qui leur lançaient des pierres. Le retour libre et sans entrave des personnes déplacées est l'une des huit normes annoncées par le Représentant spécial.

Attaques dirigées contre la KFOR et les activités opérationnelles de la KFOR

8. Durant le mois de décembre, aucun acte de violence ni comportement agressif dirigé contre le personnel de la KFOR n'a été signalé.

Coopération et respect des accords par les parties

9. Les forces armées de la Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère des affaires intérieures ont continué de respecter les dispositions de l'Accord technique militaire.

Corps de protection du Kosovo

10. Le 11 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Holkeri, a fait son annonce tant attendue au commandant du Corps de protection du Kosovo, le général de corps d'armée Agim Ceku, pour lui indiquer que 12 membres du Corps devaient être immédiatement suspendus. Les 12 officiers ont été accusés de collaboration avec des organisations radicales et de liens avec la criminalité organisée. Ils ont été suspendus sans rémunération, et ils ne seront pas autorisés à mener des activités en tant que membres du Corps. Tous leurs droits et privilèges, autres que la rémunération, leur ont été retirés. Qui plus est, le Représentant spécial du Secrétaire général a donné pour instruction à la police d'ouvrir une enquête judiciaire à l'encontre de ces 12 officiers.

11. Durant le mois de décembre, on a procédé à 31 appels nominaux portant sur des unités du Corps de protection du Kosovo. Selon les résultats, le taux d'absentéisme reste peu élevé, avec 16 cas pour 1 271 permissions accordées (soit 1,2 %). Les résultats montrent également que le nombre de permissions se situe à un niveau acceptable (13 %), le pourcentage des effectifs devant être présent à tout moment étant fixé à 75 %.

12. Il a été signalé en décembre que l'appui apporté par les donateurs internationaux pour financer un programme de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) consacré à des activités de formation et des projets relatifs au Corps de protection du Kosovo prendrait fin en avril 2004. À la fin de décembre 2003, aucun nouveau donateur ne s'était signalé.

Perspectives

13. La stabilité au Kosovo reste fragile. Le plan relatif aux normes pour le Kosovo présenté par le représentant spécial du Secrétaire général, qui fait partie de la vaste stratégie « date d'examen » pour le Kosovo approuvée par le Conseil de sécurité, est une étape importante, mais seulement le début d'un plus long processus. Les premières réactions illustrent les problèmes qui se profilent à l'horizon. Les institutions autonomes du Kosovo continuent d'être rudimentaires et très politisées, et les activités illégales représentent la partie la plus solide de l'économie du Kosovo. Bien que la criminalité ait reculé d'une manière générale en décembre, le nombre d'actes d'intimidation et de crimes ethniques reste élevé. Les événements du mois de décembre ont démontré que le financement, l'emploi et la supervision du Corps de protection du Kosovo restaient des sujets importants. Malgré ces questions, la KFOR restera vigilante afin de maintenir un environnement sûr au Kosovo.